



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/069

**Désignation d'un
représentant auprès du
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau
Potable du Larzac (SIAEP)**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 22 juillet 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
jeudi 9 juillet 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L. 5211-7 – I dispose que ce représentant est désigné à bulletin secret, à la majorité absolue au deux premiers tours,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment pris en son article L. 5212-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1972 portant création de ce syndicat,

Vu la délibération en date du 12 juillet 1972 le Conseil Municipal avait adhéré au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Larzac.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que la commune de Millau y est représentée par un délégué.

Aussi il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE DÉSIGNER** au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Larzac, **Monsieur Thierry PEREZ-LAFONT**, pour y représenter la Commune :

1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **34**

a obtenu 29 voix

2. **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée